



Commission et arrêt maladie

Par Kriskopp

Bonjour,

Vrp exclusif dans une entreprise de menuiseries depuis presque 10 ans, je suis tombé malade et me suis retrouvé en arrêt maladie pendant 2 mois.

A mon retour, je me suis rendu compte que certains devis que j'avais établi à mes clients avant mon arrêt maladie avaient été signé par mes clients pendant mon arrêt. Jusque là tout va bien, ce qui me dérange, c'est que mon employeur a changé mon nom qui apparaissait sur les devis pour le remplacer par le sien, résultat je n'ai pas été commissionné.

Est-il dans ses droits ?

Merci d'avance.

Par AGeorges

Bonsoir Kris,

Si votre contrat de VRP exclusif mentionne spécifiquement que vous serez commissionné sur devis, votre patron s'est comporté comme un voleur. Si un accompagnement minimum était prévu après la réception du devis signé, ce peut être différent.

Au plus probable, le CPH serait intéressé par ce genre de pratiques que j'ai déjà rencontrées. Pour moi, c'est une honte, encore plus puisque vous êtes exclusif.